

**BANCA POPOLARE DELL'EMILIA
ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
SOCIETE ANONYME**

**COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

AU 31 DECEMBRE 2017

30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B54033

TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES	1
RAPPORT DE GESTION	2 - 6
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	7 - 12
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	13
- Hors Bilan	14
- Compte de profits et pertes	15 - 16
- Annexe aux comptes annuels	17 - 53

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2017

L'économie mondiale en 2017 a continué à montrer des signes importants de reprise en s'intensifiant aux États-Unis et dans les marchés émergents et montrant des signes très encourageants en Europe et dans d'autres pays développés.

Ceci dit, en analysant plus en détail les régions les plus importantes pour la Banque, dont principalement en Europe, la reprise a continué à un rythme plus élevé qu'en 2016 favorisée par des conditions financières positives et une confiance des consommateurs globalement toujours en amélioration. L'Italie, le marché le plus important pour la Banque, peine encore à laisser derrière elle la conjoncture stagnante qui la freine depuis longtemps, mais là aussi on voit de signaux très encourageants.

Aux États-Unis, les indicateurs enregistrés durant 2017 ont tous été très positifs, avec une croissance importante au niveau de la consommation, du secteur du bâtiment résidentiel et du marché du travail. Cette reprise a été évidente au cours de toute l'année avec la *Fédéral Reserve* qui a porté le taux d'intérêt officiel pendant l'année à 1,50% (0,75% au 31-12-2016), la première fois en mars 2017, la deuxième en juin 2017 et la dernière en décembre 2017.

En 2017, les banques centrales ont continué à jouer un rôle décisif en soutenant la croissance grâce aux politiques de *Quantitative Easing* (« QE ») même si pendant l'année la *Fédéral Reserve* a décidé d'arrêter le QE et de commencer une stratégie de sortie de ce dernier. La Banque Centrale Européenne par contre a continué avec le QE en élargissant aussi la gamme des actifs éligibles pour être achetés.

Enfin, en ce qui concerne les marchés financiers, l'année 2017 a été caractérisée par une très basse volatilité et de très bonnes performances - autant pour les titres obligataires que pour les actions - alimentés par l'attente d'une reprise économique soutenue au niveau mondial. Dans les marchés obligataires, les plus suivies par la Banque, il a été difficile de trouver des opportunités avec des rendements quasi négatifs pour les émetteurs à bas risque. Parmi les marchés des actions les États Unis et dans les pays émergents ont continué à se distinguer.

Dans ce contexte, l'année 2017, la vingt-deuxième année d'existence pour la Banque, a été très positive et caractérisée d'une part par une légère augmentation du chiffre d'affaires avec une diversification des activités et des revenus et d'autre part, par la tendance à la baisse des marges, déjà enregistrées en 2015 et 2016 et qui s'est poursuivie en raison de taux d'intérêt très bas, voir même négatifs. De plus, la concurrence des autres banques continue à être très forte sur les clients importants.

Durant l'année 2017 rien n'a changé au niveau de la structure de l'actionnariat de notre Banque. BPER Banca S.p.A., un Groupe Bancaire de droit italien soumis à la supervision de la Banque Centrale Européenne au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (« SSM »), continue à détenir 100% du capital social de la Banque.

ACTIVITES

Au cours de l'année, la Banque a continué le développement de tous les services spécifiques de l'activité de Private Banking et des crédits à la clientèle. La Banque a aussi continué à gérer son propre portefeuille d'investissements sur la base de limites approuvées par le Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les activités avec les clients, la collecte de ressources auprès de la clientèle, privée et institutionnelle, les conseils pour les investissements, l'octroi de crédits sous forme de financements, escomptes de crédits, prêts syndiqués, d'émissions de garanties et l'activité de gestion de patrimoine, ont continué à être les éléments les plus importants.

En ce qui concerne les activités de gestion du portefeuille d'investissement de la Banque, nous avons géré en prévalence les actifs existants à cause de l'absence sur les marchés financiers d'opportunités avec un risque/rendement adéquat. Nous sommes donc limité principalement au renouvellement des actifs qui sont venus à échéance pendant l'année. Toutes les valeurs mobilières achetées ont été comptabilisées en actifs immobilisés ou de placements.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2017 enregistrés selon les règles comptables LUX GAAP sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 1 034 088 899 EUR (2016 : 1 109 964 560 EUR).

Au 31 décembre 2017, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que du hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 817 132 688 EUR (2016 : 899 627 259 EUR) et 725 822 148 EUR (2016 : 690 051 737 EUR) pour un total de 1 542 954 836 EUR (2016 : 1 589 678 996).

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des corrections de valeur, au 31 décembre 2017, le montant de 229 557 898 EUR (2016 : 212 897 159 EUR). Les corrections de valeur sur créances accordées à la clientèle ont atteint au 31 décembre 2017 le montant de 4 279 487 EUR (2016 : 2 100 000 EUR).

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 9 283 045 EUR au 31 décembre 2017 (2016 : 10 923 681 EUR).

L'activité de gestion de patrimoine s'est poursuivie positivement cette année malgré le fait que la volatilité des marchés financiers n'a pas permis d'enregistrer des performances significatives pour les clients. Au 31 décembre 2017, le montant total investi en gestion de patrimoine était de 94 629 551 EUR en légère hausse avec l'exercice précédent (2016 : 93 012 344 EUR).

Le bénéfice net atteint 1 700 662 EUR (2016 : 965 247 EUR), déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 67 615 EUR et des corrections de valeur sur créances accordées pour 2 625 453 EUR.

Au 31 décembre 2017, la provision pour impôts s'élève à 709 723 EUR (2016 : 712 492 EUR).

GESTION DES RISQUES

En matière de gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, la Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques importants (risque de marché, risque de change, risque de taux d'intérêt élevé, risque de liquidité). A ce propos, pendant l'année 2016, la Banque a adopté un système complexe de limites fixées par le Conseil d'Administration qui est suivi quotidiennement.

Pour le risque de crédit sur la clientèle et le risque de liquidité, la Banque a adopté un système de contrôle, géré directement par la direction, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques tant au niveau des crédits avec ou sans garanties qu'au niveau du ratio de liquidité à court terme et du ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque.

La CSSF a approuvé dans sa lettre datée du 14 octobre 1996 l'exemption totale du calcul des grands risques pour le groupe BPER. Cette exemption demeure valable conformément à l'Article 400 du CRR et à l'Article 20 du Règlement CSSF 14-01.

PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

La Banque dispose au 31 décembre 2017 d'un portefeuille d'immobilisations financières de 148 843 855 EUR, en baisse de 5,32% par rapport à la même période de l'an dernier (2016 : 157 203 536 EUR). Ces titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières sont évaluées selon la méthode « *lower of cost or market* » et deux de ces titres sont couverts par une opération d'échange de taux d'intérêt ;
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières dont les titres sont évalués au coût d'acquisition font l'objet d'une plus-value latente non-enregistrée de 2 719 469 EUR.

La Banque entend maintenir le portefeuille d'immobilisations financières au niveau actuel à travers une sélection soignée des opportunités que les marchés financiers offrent pour renouveler les actifs venus à échéance afin de diversifier les sources de profit de la Banque avec une surveillance attentive des risques assumés.

Le rendement des actifs au 31 décembre 2017 est de 16,4 points de base (2016 : 8,7 points de base). Ce rendement des actifs est calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan.

PARTICIPATIONS

Au mois d'avril 2014, la Banque a décidé, compte tenu des importants changements réglementaires qui ont touché son secteur d'activité et en accord avec les autres actionnaires, de mettre fin à l'activité de Sofipo S.A. (société fiduciaire ayant son siège à Lugano) et de la mettre en liquidation.

Ainsi, pendant l'année 2016 la société a été mise formellement en liquidation avec un changement de nom en *Sofipo S.A. in Liquidazione* avec trois liquidateurs nommés par le Conseil d'Administration.

La volonté des actionnaires de valoriser au maximum la cession de certains actifs de la société n'ont pas permis de finaliser la liquidation en 2017 comme prévu. La nouvelle date de liquidation a été fixée courant de l'année 2018.

La situation comptable préliminaire préparée par les liquidateurs montre pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 un chiffre d'affaires (produit des fournitures et des prestations) presque nul et une perte d'exploitation de 727 582 CHF, après avoir pris en charge les frais de liquidation, frais juridiques pour 260 000 CHF et des corrections de valeur sur participations pour 360 000 CHF. Le patrimoine net de la société au 31 décembre 2017 est négatif pour un montant de 542 059 CHF contre un patrimoine net positif de 185 523 CHF au 31 décembre 2016.

Compte tenu de la situation patrimoniale de *Sofipo S.A. in Liquidazione*, nous avons décidé de donner une valeur nulle à notre participation. Nous avons également comptabilisé une correction de valeur de 60 000 CHF sur la garantie que notre Banque a émis en faveur de la Banca popolare di Sondrio (Suisse) pour un prêt que celle-ci a accordé à la société.

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS, LUXEMBOURG (FGDL) et **SYSTÈME D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS, Luxembourg (SIIL)**

Les principes de fonctionnement du système de garantie des dépôts officiellement reconnu au Luxembourg sont basés sur la directive 2014/49/UE adoptée le 16 avril 2014. Les nouvelles normes européennes issues de la directive 2014/49/UE, ainsi que celles de la directive 2014/59/UE (portant sur le redressement et la résolution des établissements de crédits et de certaines entreprises d'investissements) ont été transposées en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement (ci-après, « loi du 18 décembre 2015 »).

Les fonctions assumées dans le passé par l'association sans but lucratif Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL »), sont donc reprises par le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (« FGDL »).

Le FGDL ne couvre cependant pas la non-restitution éventuelle de titres déposés en compte auprès d'un établissement financier (ou de fonds en relation avec une opération d'investissement). Les fonctions assumées dans le passé par l'AGDL dans le domaine de l'indemnisation des investisseurs sont reprises par le Système d'Indemnisation des Investisseurs Luxembourg (en abrégé, « SIIL »).

La loi du 18 décembre 2015 transforme ainsi le système de garantie des dépôts privés financés ex-post en un système public financé ex-ante. Le FGDL est donc financé par les établissements de crédit adhérents qui doivent verser annuellement des contributions en vue de constituer les moyens financiers disponibles de celui-ci. Un niveau cible équivalent à 0,8% du montant des dépôts garantis des établissements adhérents doit être atteint pour la première fois au plus tard le 31 décembre 2018. La CSSF a permis aux établissements de crédit adhérents d'utiliser la provision AGDL pour financier annuellement ex-ante le FGDL. Au 31 décembre 2017, la Banque a comptabilisé dans ses livres une provision AGDL pour un montant total de 821 857 EUR (2016 : 1 138 831 EUR) qui sera utilisée dans le temps comme indiqué.

Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLÔTURE

L'activité qui avait été initialement prévue pour la Banque s'est poursuivie positivement au début de l'année 2018. Aucun événement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

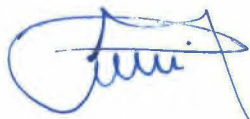
La solidité du Groupe BPER Banca S.p.A. ainsi que nos activités spécifiques de banque privée et d'investissement en compte propre qui nous amène à prendre des risques contrôlés, nous laissent prévoir de pouvoir développer d'une façon satisfaisante nos activités dans les années futures tout en gardant une bonne rentabilité même dans un contexte réglementaire national et européen qui continue à connaître des changements très importants.

CONCLUSION

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à tout le personnel pour le travail accompli et pour le développement de l'activité de la Banque.

Des remerciements reviennent aussi à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 28 février 2018



Paolo Zanni
Directeur Général

Au Conseil d'Administration de
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.
30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Corrections de valeur sur créances

Nous faisons référence aux Notes 2.b) et 2.i) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'aux Notes 3 et 21 de l'Annexe aux comptes annuels.

L'une des principales activités de la Banque est l'octroi de crédits à la clientèle privée et aux entreprises. Le solde des Créances sur la clientèle dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2017 est de EUR 229 557 898, ce qui représente 22,2% des actifs de la Banque.

L'évaluation d'une détérioration durable de la valeur des créances est une appréciation subjective fondée sur le jugement de la Direction et des Administrateurs de la Banque. Dans ce cadre, lors de la détermination du montant des corrections de valeur sur créances, la Banque prend en compte la valeur des nantissements et autres garanties, y inclus les garanties bancaires et les assurances de crédit. En règle générale, si une créance reste impayée pour plus de 90 jours, cette créance est considérée comme douteuse et fera l'objet d'une appréciation de la correction de valeur nécessaire pour couvrir le montant estimé non récupérable.

Le solde des corrections de valeur sur créances dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2017 est de EUR 4 279 487, soit 0,4% de l'ensemble des créances sur la clientèle.

En conséquence de la combinaison des montants significatifs de crédits accordés à la clientèle et de la subjectivité des jugements sous-jacents à la valorisation des corrections de valeur y relatives, nous avons considéré ces éléments comme une question clé de l'audit.

Comment la question a été traitée dans l'audit

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque pour évaluer le risque de crédit sur ses clients ainsi que les contrôles menant aux décisions des Administrateurs concernant les corrections de valeur.

Des contrôles de substances incluant des tests de détails notamment sur la revue d'un échantillon de dossiers de crédits ainsi que des garanties y afférentes ont été également mis en place pour valider la valorisation et l'existence des créances et des éventuelles corrections de valeur. Ces procédés incluent également la confirmation directe des soldes des créances pour un échantillon de clients de la Banque ou, alternativement, la réconciliation de ces soldes avec les contrats de crédit.

Nous avons finalement analysé les créances qui restent impayées pour plus de 90 jours à la date de clôture de l'exercice pour nous assurer que la Banque a bien évalué leur risque de défaut et le cas échéant enregistré une correction de valeur adéquate.

Constatation du chiffre d'affaires - Commissions perçues

La Banque génère un montant significatif de commissions à travers ses activités d'octroi des crédits ainsi que de garde et de gestion des avoirs de ses clients. Le montant des commissions perçues dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2017 s'élève à EUR 2 646 454.

Nous avons estimé qu'il existe un risque significatif lié à la constatation du chiffre d'affaires lié à ces commissions du fait de la spécificité de celles-ci en fonction des transactions concernées et de la saisie manuelle de ces dernières dans le système comptable de la Banque et l'avons par conséquent considéré comme une question clé de l'audit.

Comment la question a été traitée dans l'audit

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque dans le cadre de l'enregistrement comptable des commissions.

Nous avons également examiné la comptabilisation adéquate de leur montant sur la base d'un échantillon de transactions pour lesquelles nous avons effectué des contrôles de substance incluant notamment la revue du respect des conditions tarifaires et contractuelles.

Nous nous sommes enfin assurés de la classification et de la présentation adéquates des commissions perçues dans les comptes annuels de la Banque.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

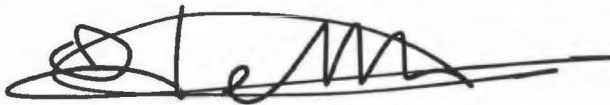
Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 7 avril 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est d'un an.

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé



Olivier Lefèvre, Réviseur d'Entreprises Agréé
Partner

14 mars 2018

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
Société Anonyme
BILAN
31 décembre 2017
(exprimé en EUR)

A C T I F	2017	2016	P A S S I F	2017	2016
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Notes 17, 27)	7 724 323	7 648 525	Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10, 17, 24, 27)	145 141 523	136 392 621
			a) À vue	415 905	454 828
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 24, 27)	616 041 247	701 091 600	b) À terme ou à préavis	144 725 618	135 937 793
a) À vue	432 185 528	512 193 105	Dettes envers la clientèle (Notes 10, 17, 24, 27)	817 132 688	899 627 259
b) Autres créances	183 855 719	188 898 495	Autres dettes		
Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 27)	229 557 898	212 897 159	a) À vue (Notes 10, 24)	344 717 992	495 495 239
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 24, 27)	148 843 855	157 203 536	b) À terme ou à préavis	472 414 696	404 132 020
a) Des émetteurs publics	52 486 750	47 516 250	Autres passifs (Note 12)	449 481	574 698
b) D'autres émetteurs	96 357 105	109 687 286	Comptes de régularisation (Note 24)	3 758 233	2 926 022
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 4, 6, 17)	28 385 055	28 192 096	Provisions	2 292 979	1 830 627
Participations (Notes 4, 7, 17, 24)	-	83 807	a) Provisions pour impôts (Note 22)	1 348 465	651 556
Actifs incorporels (Note 4)	216 370	190 610	b) Autres provisions (Notes 13, 26)	944 514	1 179 071
Actifs corporels (Note 4)	11 178	13 379	Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 24)	15 000 000	20 000 000
Autres actifs (Note 9)	269 802	144 629	Capital souscrit (Note 14)	30 667 500	30 667 500
Comptes de régularisation (Note 24)	3 039 171	2 499 219	Réserves (Note 14)	17 945 833	16 980 586
			Résultat de l'exercice	1 700 662	965 247
TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)	<u>1 034 088 899</u>	<u>1 109 964 560</u>	TOTAL DU PASSIF (Note 18)	<u>1 034 088 899</u>	<u>1 109 964 560</u>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

HORS BILAN

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

	2017	2016
Passifs éventuels (Note 15)	9 283 045	10 923 681
<i><u>Dont :</u></i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>9 283 045</i>	<i>10 923 681</i>
Engagements (Note 15)	18 462 181	22 527 585
Opérations fiduciaires (Note 15)	29 621 922	1 412 408

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

	2017	2016
Intérêts et produits assimilés (Note 24)	7 965 430	9 324 616
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	3 071 001	3 572 383
Intérêts et charges assimilés (Notes 11, 24)	(3 913 550)	(5 040 782)
Commissions perçues	2 646 454	1 757 370
Commissions versées	(154 763)	(177 551)
Résultat provenant d'opérations financières (Note 19)	2 251 373	1 933 005
Autres produits d'exploitation (Note 20)	323 124	139 667
Frais généraux administratifs	(4 026 071)	(3 580 271)
Frais de personnel (Note 23)	(2 103 632)	(1 907 621)
<i>Dont :</i>		
- <i>Salaires et traitements</i>	(1 692 088)	(1 549 075)
- <i>Charges sociales</i>	(229 106)	(220 107)
• <i>dont charges sociales couvrant les pensions</i>	(151 717)	(134 501)
- <i>Autres frais de personnel</i>	(182 438)	(138 439)
Autres frais administratifs (Notes 24, 28)	(1 922 439)	(1 672 650)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)	(67 615)	(40 132)
Autres charges d'exploitation (Note 20)	(21 461)	(1 879)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 21)	(2 625 453)	(2 500 000)
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 21)	115 954	47 359
À reporter :	2 493 422	1 861 402

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

	2017	2016
Report :	2 493 422	1 861 402
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 7, 8)	(83 037)	(183 663)
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 22)	(556 636)	(396 976)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus (Note 22)	(153 087)	(315 516)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	<u>1 700 662</u>	<u>965 247</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	<u><u>1 700 662</u></u>	<u><u>965 247</u></u>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

NOTE 1 - ORGANISATION

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 100% par BPER Banca S.p.A..

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Conseil en investissements ;
- Gestion de patrimoine ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l'euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l'évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l'exception de celles provenant d'opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n'affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2017 et 2016 par la Banque sont les suivants :

	2017	2016
EUR/USD	1,1993	1,0541
EUR/CHF	1,1702	1,0739
EUR/JPY	135,01	123,40
EUR/GBP	0,88723	0,8562

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Portefeuille de négociation

Les Actions et Obligations sont répertoriés dans le portefeuille de négociation lorsqu'ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les Actions et Obligations sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

ii) Portefeuille de placement

Les Actions et Obligations répertoriés sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les Actions et Obligations sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

iii) Immobilisations financières

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évalués au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les Obligations ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values non-réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d'acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur qu'en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d'acquisition des Obligations qui ont le caractère d'immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée agio, la différence positive est appelée disagio.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement utilisés sont :

Frais d'établissement :	25%
Licences informatiques :	20-25%
Installations techniques :	20-25%
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25%

En cas de dépréciation durable, les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou liés à d'autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

À la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d'intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d'intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d'intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l'objet d'une évaluation au prix de marché, sauf s'ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur de marché.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Dans ce cas, le swap de taux d'intérêt suit la même méthode d'évaluation que les titres qu'il couvre et est évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d'évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou jusqu'à l'échéance, si l'option n'est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrées dans les postes de hors bilan.

Les options qui n'ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d'options, traités sur le marché organisé en couverture d'opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d'acquisition. L'actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d'enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d'une circulaire de l'administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d'impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l'adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l'actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu'aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l'ancienne Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») aujourd'hui dissoute (Note 26).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

1) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

NOTE 3 - CREANCES

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2017 et 2016 :

Créances sur les établissements de crédit

	2017	2016
	EUR	EUR
A vue	432 185 529	512 193 105
A moins de trois mois	159 497 304	165 907 387
De trois mois à un an	20 065 783	19 844 441
De un an à cinq ans	4 292 631	3 146 667
TOTAL	<u>616 041 247</u>	<u>701 091 600</u>

Au 31 décembre 2017, un montant total de 1 005 074 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2016 : 641 879 EUR).

Au 31 décembre 2017, le solde relatif aux créances sur les établissements de crédit à moins de trois mois comprend des opérations de vente de titres avec rachat ferme avec la maison mère pour un montant total de 130 000 000 EUR (2016 : 130 000 000 EUR).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)Créances sur la clientèle

	2017	2016
	EUR	EUR
A moins de trois mois	132 953 654	125 995 897
De trois mois à un an	37 945 553	40 200 339
De un à cinq ans	56 686 144	42 490 756
A plus de cinq ans	<u>1 972 547</u>	<u>4 210 167</u>
TOTAL	<u>229 557 898</u>	<u>212 897 159</u>

Au 31 décembre 2017, un montant total de 371 955 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2016 : 192 032 EUR), et un montant de 4 279 487 EUR, correspondant au prorata en fonction de leur échéances de la provision pour créances douteuses, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2016 : 2 159 777 EUR).

La Banque est exposée au risque de crédit principalement par ses activités de prêt et d'investissement de son portefeuille-titres.

L'information sur le risque de crédit liée aux instruments financiers primaires est présentée sur la base de la valeur comptable, après déduction des corrections de valeur éventuelles. Dans les tableaux suivants, les garanties reçues, qui permettent de réduire l'exposition au risque de crédit, ne sont pas reprises en compte.

Les tableaux ci-dessous présentent la concentration du risque de crédit concernant les instruments financiers, les expositions au bilan et hors bilan de la Banque par zone géographique et secteur économique.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Structure par pays

Zone géographique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Italie	759 432	825 746	4 897	5 200	42 887	14 076
Malte	99 876	114 987	-	213	-	251
Luxembourg	59 181	57 755	358	-	24 772	-
Irlande	21 157	27 721	-	-	-	-
Grande-Bretagne	14 949	14 693	-	-	-	-
France	14 690	13 479	-	-	-	-
Allemagne	13 751	12 931	-	-	-	-
Pays-Bas	13 162	8 305	-	-	-	-
Turquie	10 641	9 604	-	-	-	-
Espagne	8 148	11 761	-	-	-	-
Algérie	4 891	3 527	-	-	-	-
Etats-Unis	4 009	4 008	-	-	-	-
Portugal	2 697	781	-	-	-	-
Autriche	2 500	-	-	-	-	-
Qatar	995	-	-	-	-	-
Suisse	-	250	1 448	2 931	-	-
Israël	248	509	-	-	-	-
Autres	1 588	1 918	2 580	2 580	-	-
Total	1 031 915	1 107 975	9 283	10 924	67 659	14 327

La Politique de la Banque est d'avoir une exposition au risque pays contenue. Aussi, la majeure partie des engagements de la Banque est accordée à des débiteurs situés en Europe ou garantis par des garants européens.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Structure par secteur économique

Secteur économique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		instruments dérivés OTC	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Gouvernement	57 377	51 044	-	-	-	-
Industrie	48 592	43 059	2 000	3 500	-	-
Agriculture	22 000	18 764	-	-	-	-
Financier	195 737	212 445	4 186	4 329	24 772	1 831
Bancaire	668 423	758 334	-	-	41 384	12 245
Ménages	10 638	8 966	3 017	3 095	1 503	251
Immobilier	16 744	13 354	-	-	-	-
Transport	4 500	2 009	-	-	-	-
Autres	7 904	-	80	-	-	-
Total	1 031 915	1 107 975	9 283	10 924	67 659	14 327

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
 Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 31 décembre 2017
 (exprimé en EUR)
 - suite -

NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Durant l'année 2017, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur	Reprises de corrections de valeur	Effet de change	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	157 203 538	19 816 092	(25 125 992)	(3 049 783)	148 843 855	-	-	-	-	-	-	148 843 855
Actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe	28 332 099	994 120	(889 111)	(5 743)	28 431 365	(115 954)	-	115 954	-	-	(46 310)	28 385 055
Participations	558 771	-	-	(45 978)	512 733	(435 823)	(83 037)	-	6 127	(512 733)	-	-
Actifs incorporels												
Licences informatiques	826 443	84 877	-	-	911 320	(635 833)	(59 117)	-	-	(694 950)	-	216 370
Actifs corporels												
Installations techniques et machines	189 196	6 445	-	-	195 641	(175 644)	(8 500)	-	-	(184 144)	(319)	11 178

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		
Titres non cotés	52 972 272	55 846 705
Titres cotés	95 871 583	101 356 831
TOTAL	<u>148 843 855</u>	<u>157 203 536</u>

Aux 31 décembre 2017, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres obligataires pour un montant de 148 843 855 EUR (2016 : 157 203 538 EUR).

En 2017, des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont venues à échéances pour un montant total de 25 125 992 EUR. Les nouvelles acquisitions s'élèvent à 19 816 092 EUR et l'effet de change sur les positions existantes est de (3 049 783) EUR.

Au 31 décembre 2017, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à 148 843 855 EUR (2016 : 157 203 536 EUR).

Au 31 décembre 2017, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2016 : nil).

Au 31 décembre 2017, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2016 : nil).

Au 31 décembre 2017, un montant cumulé net d'agio/disagio de 1 668 930 EUR a été comptabilisé, relatif à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un montant cumulé net d'agio/disagio de 1 117 129 EUR avait été enregistré.

Au 31 décembre 2017, la Banque n'est pas engagée dans des opérations de mise en pension de titres sur base d'une convention de vente et de rachat ferme (2016 : nil).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable		
Titres non cotés	1 088 057	1 384 686
Titres cotés	<u>27 296 998</u>	<u>26 807 410</u>
TOTAL	<u>28 385 055</u>	<u>28 192 096</u>

Au 31 décembre 2017, un montant total de 46 310 EUR, correspondant au prorata de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2016 : 24 049 EUR).

Au 31 décembre 2017, aucune correction de valeur spécifique relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable n'a été enregistrée (2016 : nil).

Au 31 décembre 2017, une reprise de correction de valeur spécifique d'un montant de 115 954 EUR relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée (2016 : 47 359 EUR).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES

Les participations et parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2017 se composent comme suit :

Participations	Adresse du siège social	Pourcentage détenu (en %)	Valeur comptable nette au 31.12.17 (EUR)	Quote-part dans les capitaux propres (EUR)	Dont Quote-part dans le résultat (EUR)
Sofipo S.A. in liquidazione (Suisse) (non cotée)	Lugano, Suisse	30	-	(138 966)	(186 528)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES (SUITE)

Durant l'année 2017, la Banque a enregistré une correction de valeur supplémentaire de 87 307 EUR sur la participation dans *Sofipo S.A. in liquidazione* portant la correction de valeur totale à hauteur de 512 733 EUR correspondant à 100% du coût d'acquisition de cette participation, ceci afin de représenter la valeur probable estimée de la participation suite à la mise en liquidation de la société qui est actuellement en cours.

La quote-part dans les capitaux propres a été déterminée sur la base des états financiers non audités au 31 décembre 2017.

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERESa) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2017 et 2016 :

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	138 843 855	141 563 324	147 203 538	150 170 553

La valeur comptable totale des immobilisations financières est inférieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2017.

b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation aux 31 décembre 2017 et 2016 :

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	10 000 000	11 997 787	10 000 000	12 146 625

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (SUITE)

Le portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation est composé d'un seul titre coté. Ce titre est couvert par un swap de taux d'intérêt, au 31 décembre 2017, la somme de la plus-value latente de ce swap et de l'obligation ci-dessus est positive et par conséquent non enregistrée.

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés de la TVA à recevoir pour un montant de 92 678 EUR (2016 : 144 629 EUR). Au 31 décembre 2017, les autres actifs étaient également composés d'appels de marge sur futurs pour un montant de 177 124 EUR (2016 : 65 171 EUR).

NOTE 10 - DETTES

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle se présente comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit

	2017	2016
	EUR	EUR
A vue	415 905	454 828
A moins de trois mois	44 725 618	135 937 793
De trois mois à un an	100 000 000	-
TOTAL	145 141 523	136 392 621

Dettes envers la clientèle

	2017	2016
	EUR	EUR
A vue	344 717 992	495 495 239
A moins de trois mois	427 393 103	364 303 932
De trois mois à un an	40 388 768	32 248 941
De un an à cinq ans	4 632 825	7 579 147
TOTAL	817 132 688	899 627 259

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNES

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 30 juin 2017 entre la Banque et BPER Banca S.p.A., la Banque a reçu un prêt subordonné de BPER Banca S.p.A. pour 15 millions EUR. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 10 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe de 5,0%. Ce prêt subordonné a remplacé celui qui était ouvert au 31 décembre 2016 et qui a été clôturé avant échéance.

Au 31 décembre 2017, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

<u>Nominal</u>	<u>Devise</u>	<u>Echéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2016, les passifs subordonnés se détaillaient comme suit :

<u>Nominal</u>	<u>Devise</u>	<u>Echéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>
20 000 000	EUR	15 janvier 2018	4,8%
TOTAL 20 000 000			

Au 31 décembre 2017, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 865 417 EUR (2016 : 976 000 EUR).

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	2017	2016
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	242 106	284 486
Créanciers divers	207 375	290 212
TOTAL	449 481	574 698

Le poste créanciers divers est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour 190 303 EUR (2016 : 107 280 EUR).

Le poste créanciers privilégiés est composé principalement de la TVA à payer pour 125 451 EUR (2016 : 167 666 EUR).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les autres provisions se décomposent comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	71 383	40 240
Provision pour engagements	51 274	-
Provision AGDL (Note 26)	821 857	1 138 831
TOTAL	944 514	1 179 071

Au 31 décembre 2017, un montant de 1 500 000 EUR (2016 : 900 000 EUR) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de 1 428 617 EUR. Le solde de 71 383 EUR calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES

a) Capital

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à 30 667 500 EUR, représenté par 1 057 500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 29 EUR chacune.

b) Réserves

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Réserve légale	1 346 037	1 297 775
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 22)	3 390 498	4 390 498
Autres réserves	13 209 298	11 292 313
TOTAL	17 945 833	16 980 586

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES (SUITE)

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Pour bénéficier d'un allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

En considération du résultat de l'exercice 2017, un montant de 697 555 EUR a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune durant cet exercice.

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 7 avril 2017, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2011, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Allocation dans la réserve libre de 1 000 000 EUR.

c) Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au début de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 297 775</u>	<u>15 682 811</u>	<u>965 247</u>	<u>48 613 333</u>
Allocation du résultat de l'exercice 2016 suite à l'assemblée générale du 7 avril 2017	-	48 262	916 985	(965 247)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	1 700 662	1 700 662
A la fin de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 346 037</u>	<u>16 599 796</u>	<u>1 700 662</u>	<u>50 313 995</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTSa) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de 9 283 045 EUR (2016 : 10 923 681 EUR).

b) Engagements

Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés pour un montant total de 18 462 181 EUR (2016 : 22 527 585 EUR).

c) Opérations fiduciaires

En 2017, la Banque a des mandats fiduciaires pour un montant de 29 621 922 EUR (2016 : 1 412 408 EUR).

NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Opérations liées aux taux de change :		
Opérations de change à terme - OTC	52 459 646	4 063 527
Opérations liées aux taux d'intérêt :		
Interest Rate Swap	15 199 464	10 263 559
TOTAL	67 659 110	14 327 086

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017, la ventilation des principaux actifs (bruts de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	7 709 054	4 336	-	10 933	-	-	7 724 323
Créances sur les établissements de crédit	584 727 434	26 576 003	4 908	49 399	4 779 966	908 611	617 046 321
Créances sur la clientèle	199 048 362	21 005 460	-	9 873 788	2 161	81	229 929 852
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	138 486 202	6 670 381	-	3 687 271	-	-	148 843 854
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	28 389 674	41 691	-	-	-	-	28 431 365
Participation	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2017, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	100 163 237	32 139 137	3 705	12 623 559	-	211 886	145 141 523
Dettes envers la clientèle	788 758 470	22 018 702	-	992 707	4 725 977	636 832	817 132 688
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	15 000 000

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Au 31 décembre 2017, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de 74 290 477 EUR (2016 : 69 156 563 EUR) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à 74 223 044 EUR (2016 : 68 655 002 EUR).

NOTE 19 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2017, les résultats provenant d'opérations financières sont constitués de plus-values de cession pour 2 274 128 EUR (2016 : 1 785 708 EUR), de moins-values de cession pour 227 883 EUR (2016 : 25 975 EUR) et du résultat de change pour 205 130 EUR (2016 : 173 272 EUR).

NOTE 20 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2017, les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de l'extourne de la provision AGDL pour un montant de 316 974 EUR destiné à compenser la charge relative aux contributions au Fond de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) et au Fond de Résolution Luxembourg (FRL).

NOTE 21 - CORRECTIONS DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR

En 2017, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 2 625 453 EUR dont 600 000 EUR de provision forfaitaire. En 2016, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 2 500 000 EUR dont 400 000 EUR de provision forfaitaire.

Les reprises de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la reprise de dotation de la moins-value latente sur les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (2017 : 115 954 EUR et 2016 : 47 359 EUR).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 22 - IMPOTS

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2017, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (Art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1^{er} janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Les provisions d'impôts au passif couvrent les impôts dus au titres des exercices 2015, 2016 et 2017. La charge d'impôt comptabilisée en 2017 s'élève à EUR 709 723 (2016 : EUR 712 492) dont EUR 153 087 au titre de l'impôt sur la fortune (2016 : EUR 315 516).

NOTE 23 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 19 personnes (2016 : 18 personnes). Ce chiffre se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre	
	2017	2016
Direction	3	3
Employés	16	15

Au 31 décembre 2017, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à 712 604 EUR (2016 : 707 274 EUR).

Au 31 décembre 2017, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 160 000 EUR (2016 : 115 000 EUR).

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 23 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)

Au 31 décembre 2017, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à 184 484 EUR (2016 : 170 221 EUR).

Au 31 décembre 2017, la Banque n'a octroyé aucune garantie en faveur des membres de la Direction (2016 : 6 000 EUR).

NOTE 24 - PARTIES LIEES

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de profits et pertes et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<u>BILAN</u>	2017	2016
	EUR	EUR
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	599 214 446	690 151 919
À vue	426 779 728	510 380 212
Autres créances	172 434 718	179 771 707
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	-	4 981 000
D'établissement de crédit	-	4 981 000
Participations	-	83 807
Comptes de régularisation	36 724	112 053
TOTAL	<u>599 251 170</u>	<u>695 328 779</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 24 - PARTIES LIEES (SUITE)

	2017	2016
	EUR	EUR
PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit	144 725 618	135 937 793
À terme ou à préavis	144 725 618	135 937 793
Dettes envers la clientèle	-	8 426
A vue	-	8 426
Comptes de régularisation	115 579	585 617
Passifs subordonnés	15 000 000	20 000 000
TOTAL	159 841 197	156 531 836
	2017	2016
	EUR	EUR
<u>HORS BILAN</u>		
Passifs éventuels	128 183	307 291
Cautionnements et actifs donnés en garantie	128 183	307 291
Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché	41 383 793	12 290 361
Opérations de change à terme	26 184 329	2 026 802
Opérations liées aux taux d'intérêt	15 199 464	10 263 559
TOTAL	41 511 976	12 597 652

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 24 - PARTIES LIEES (SUITE)

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

CHARGES	2017	2016
	EUR	EUR
Intérêts et charges assimilées		
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	1 599 982	1 528 955
Frais généraux administratifs		
Services divers	71 811	72 883
TOTAL	1 671 793	1 601 838
PRODUITS	2017	2016
	EUR	EUR
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	1 370 566	2 047 394
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe	11 664	36 405
Disagio sur valeurs mobilières à revenu fixe	16 823	51 656
TOTAL	1 399 053	2 135 455

NOTE 25 - CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2017, l'information financière de la Banque est incluse dans les comptes consolidés de BPER Banca S.p.A., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble à la fois le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

NOTE 26 - ASSOCIATION POUR LA GARANTIE DES DEPOTS

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la Directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la Directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 26 - ASSOCIATION POUR LA GARANTIE DES DEPOTS (SUITE)

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au-fur-et-à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), et au nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 107 (1) de la Loi, de tous les établissements de crédits agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant est collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 179 (1) de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions sont à verser annuellement entre 2016 et 2018.

Pour les années 2017 et 2016, la Banque a affecté une provision de respectivement 0,45% et 0,22% des dépôts garantis en utilisant la provision AGDL existante dans leur bilan.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'Article 180 (1) de la Loi.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2017, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		7 663 822	-	-	-	7 663 822
Cash		60 501	-	-	-	60 501
Prêts et avances :	Banques	592 648 166	20 098 521	4 299 634	-	617 046 321
	Institutions financières	5 575 298	4 000 000	6 636 667	-	16 211 965
	Gouvernement	1 720 560	3 170 028	-	-	4 890 588
	Sociétés	122 654 688	30 636 762	50 276 568	621 000	204 189 018
	Personnes physiques	3 217 453	200 672	92 059	1 128 098	4 638 282
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	4 145 752	1 998 600	30 621 256	5 250 520	42 016 128
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	15 308 283	12 447 862	79 071 582	106 827 727
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>737 686 240</u>	<u>75 412 866</u>	<u>104 374 046</u>	<u>86 071 200</u>	<u>1 003 544 352</u>

Au 31 décembre 2017, un montant de 1 423 339 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Total</u>
	Banques	45 141 523	100 000 000	-	145 141 523
	Institutions financières	575 867 820	4 040 000	591 142	580 498 962
	Sociétés	179 926 614	34 272 768	3 835 684	218 035 066
	Personnes physiques	16 316 660	2 076 000	206 000	18 598 660
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>817 252 617</u>	<u>140 388 768</u>	<u>4 632 826</u>	<u>962 274 211</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		7 558 467	-	-	-	7 558 467
Cash		90 058	-	-	-	90 058
Prêts et avances :	Banques	678 721 321	19 862 609	3 149 549	-	701 733 479
	Institutions financières	731 965	4 160 000	151 500	253 333	5 296 798
	Sociétés	120 499 311	35 497 235	42 348 342	3 556 535	201 901 423
	Personnes physiques	4 877 181	579 000	28 855	405 934	5 890 970
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	1 000 030	9 958 300	26 751 377	11 242 300	48 952 007
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	12 922 425	64 389 973	30 939 133	108 251 531
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>813 478 333</u>	<u>82 979 569</u>	<u>136 819 596</u>	<u>46 397 235</u>	<u>1 079 674 733</u>

Au 31 décembre 2016, un montant de 470 306 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Total</u>
	Banques	136 392 621	-	-	136 392 621
	Institutions financières	686 800 725	4 060 000	-	690 860 725
	Sociétés	156 630 918	26 444 941	5 427 646	188 503 505
	Personnes physiques	16 367 528	1 744 000	2 151 500	20 263 028
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>996 191 792</u>	<u>32 248 941</u>	<u>7 579 146</u>	<u>1 036 019 879</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2017, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	5 199 464	15 199 464	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	52 485 560	-	-	-	52 485 560	140 525
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	52 485 560	-	10 000 000	5 199 464	67 685 024	140 525
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	5 199 464	15 199 464	1 972 969
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	52 459 646	-	-	-	52 459 646	114 611
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	52 459 646	-	10 000 000	5 199 464	67 659 110	2 087 580

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2017.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR (1)	Pondération (2)	Montant du risque équivalent EUR (3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	229 464	8%	18 357
IRS 2	2019	10 000 000	5%	500 000
IRS 3	2024	4 970 000	5%	248 500
Contrats sur taux de change	2018	52 485 560	1%	524 856

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	263 559	10 263 559	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	4 067 416	-	-	-	4 067 416	120 809
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	4 067 416	-	10 000 000	263 559	14 330 975	120 809
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	263 559	10 263 559	2 063 985
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	4 063 527	-	-	-	4 063 527	116 920
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	4 063 527	-	10 000 000	263 559	14 327 086	2 180 905

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2016.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR (1)	Pondération (2)	Montant du risque équivalent EUR (3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	263 559	8 %	21 085
IRS 2	2019	10 000 000	5 %	500 000
Contrats sur taux de change				
	2017	4 063 527	1 %	40 635

NOTE 28 - FRAIS D'AUDIT

Les frais payés par la Banque au Réviseur d'Entreprises Agréé s'élèvent à :

	2017 EUR	2016 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	81 900	114 969
Services fiscaux	-	10 910
Total	81 900	125 879

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2017

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 29 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'Administration de la Banque a décidé en date du 28 février 2018 de commencer les démarches administratives nécessaires pour procéder au changement des Statuts de la Banque.